



Date de dépôt : 8 février 2023

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil relatif à la lutte contre le décrochage scolaire :** **« Un jeune, un diplôme, un avenir »**

Avec un marché du travail sous tension et toujours plus exigeant, l'obtention d'un premier diplôme représente un bagage indispensable pour une insertion socio-professionnelle réussie. En effet, aujourd'hui, une personne sans certification a quatre fois plus de risques de connaître le chômage. L'obtention d'un diplôme revêt une importance majeure, c'est pourquoi la lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité du Conseil d'Etat : « **Un jeune, un diplôme, un avenir** ». Cet objectif s'inscrit également en cohérence avec celui de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) d'amener 95% des jeunes à une certification de niveau secondaire II (CDIP, 2006).

Ainsi, toute une palette de mesures a été mise en œuvre par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) depuis la rentrée 2013, et ce, dès l'école primaire. En outre et dans le sillage de l'inscription de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) dans la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00), un dispositif spécifique visant à réduire la proportion de jeunes qui interrompent leur formation sans diplôme a été déployé depuis la rentrée 2018. Favoriser la réussite de toutes et tous les élèves et lutter contre le décrochage scolaire nécessite en effet d'agir tout au long du système scolaire.

I. Le taux de première certification à l'issue du secondaire II

Publié annuellement par l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux de première certification des Genevoises et Genevois à l'issue du secondaire II est un indicateur de la qualité du système éducatif d'un canton. Ce taux progresse significativement à Genève et cette évolution positive est d'autant plus remarquable que les **spécificités du contexte genevois** ne facilitent pas un taux de certification élevé :

- *Importance de la population étrangère et en précarité (origine sociale modeste) par rapport à d'autres cantons*
Au niveau national, les « étrangers, nés à l'étranger » connaissent un taux de certification plus bas et Genève compte le taux d'élèves étrangers à l'école obligatoire (EO) le plus important de Suisse (43% vs 27% en Suisse en 2022, OFS). En outre, 47% des élèves de l'EO déclarent une autre langue que le français comme première langue parlée pour l'année scolaire 2022-2023 (vs 38% en 2000, service de la recherche en éducation (SRED)).
- *Canton ville (vs canton rural)*
Les zones géographiques englobant des centres urbains présentent souvent des taux de certification plus bas.
- *La structure et les exigences du marché du travail genevois*
85% des emplois genevois se trouvent dans le secteur tertiaire (office cantonal de la statistique (OCSTAT), 2020).
- *Forte concurrence sur le marché de l'apprentissage*
Dans certains secteurs, il est difficile de trouver une place d'apprentissage en sortant du cycle d'orientation (CO).

1. Evolution positive du taux de première certification à Genève

Alors qu'en 2015, Genève affichait le taux le plus bas de première certification en Suisse avec 83,4%, notre canton affiche un taux de 87,9% en 2020 (OFS, 2022)¹. Il figure même dans le duo de tête des cantons romands. Concrètement, ce taux est calculé en divisant le nombre de personnes certifiées d'un âge donné par la population de référence du même âge et chaque année correspond à la moyenne de trois années. Ainsi le chiffre 2020 indique la moyenne entre 2019, 2020 et 2021.

¹ Site OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/transitions-parcours-domaine-formation/taux-certification.html>.

Evolution du taux de certification à l'issue du secondaire II à Genève

2015	83.4%
2016	84.8%
2017	86.7%
2018	87.7%
2019	89.6%
2020	87.9%

Source : OFS, 2022

Comparaison avec d'autres cantons

Valais	88.4%
Genève	87.9%
Fribourg	87.8%
Jura	87.4%
Neuchâtel	87.2%
Vaud	86.2%
Bâle-Ville	84%

Source : OFS, 2022

Cette évolution positive est le fruit de la politique de soutien et de lutte contre le décrochage scolaire mise en place depuis plusieurs années, via des actions diverses visant, d'une part, à réduire le décrochage et favoriser le retour en formation et, d'autre part, à soutenir les élèves (les plus fragiles) dès le début de la scolarité.

Les chiffres de 2019 et 2020 sont à interpréter en lien avec le COVID qui a provoqué une diminution du taux de certification dans la plupart des cantons. Deux raisons expliquent ce phénomène :

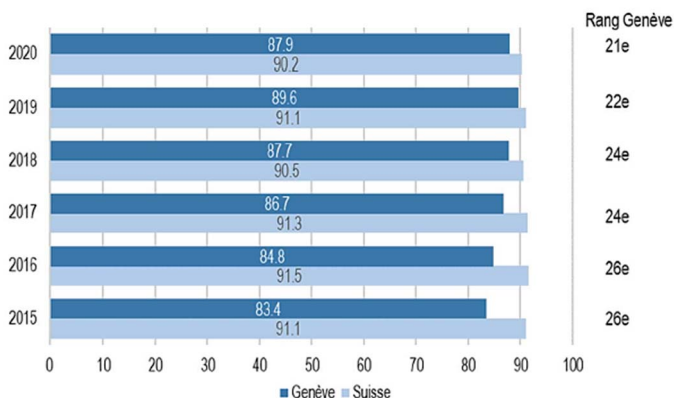
- la diminution du nombre d'échecs couplée à l'augmentation du nombre de personnes certifiées en 2020 a entraîné une diminution du nombre de personnes redoublant et donc, mécaniquement, moins de candidates et candidats à la certification en 2021 que si l'année 2020 n'avait pas été une année atypique;
- certains élèves, qui ont pu passer le degré terminal en 2020 dans ce contexte particulier, ont pu connaître des difficultés et échouer en 2021.

Dès lors et si l'on se réfère à l'année 2018, qui présente le dernier résultat sans impact du COVID, Genève est en légère hausse en 2020, quand pour la même période, la moyenne suisse est à la baisse, passant de 90,5% à 90,2% (OFS, 2022).

2. Genève de plus en plus proche de la moyenne suisse

Enfin, alors que le taux de certification est globalement plus bas en Suisse romande que pour la Suisse, Genève voit son taux augmenter ces dernières années et se rapprocher de la moyenne nationale (90,2% en 2020).

Taux de première certification secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans, 2015-2020



Source : OFS, 2022

II. Réduire le décrochage scolaire et favoriser le retour en formation

1. La lutte contre le décrochage, un défi majeur

Avant l'entrée en vigueur de FO18, lors de la rentrée 2018, plus d'un millier de jeunes interrompaient chaque année leur formation, dont environ la moitié de mineurs. Afin de réduire la proportion de jeunes se retrouvant dans cette situation, toute une palette de mesures a été développée dans le cadre de FO18 autour du renforcement de 3 piliers :

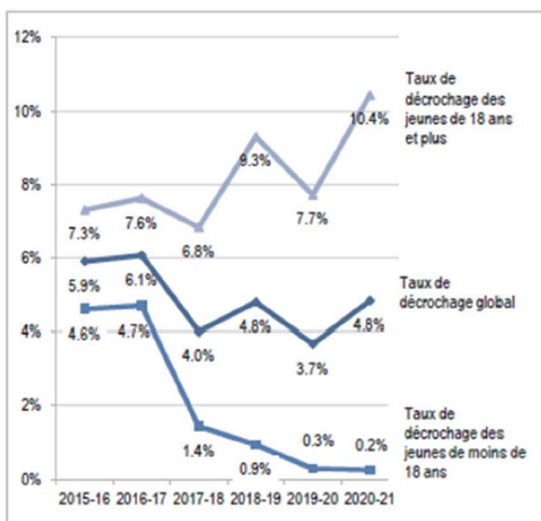
- un meilleur accompagnement des élèves, avec notamment la création d'un service dédié au secondaire II, le service des parcours individualisés (PI);
- une nouvelle offre de formations pré-qualifiantes (20 actuellement);

– une évolution de CAP Formations.

Ces mesures ont largement contribué à diminuer le décrochage scolaire et à augmenter le nombre de jeunes diplômés.

Depuis la mise en œuvre de FO18, le décrochage des mineurs n'existe quasiment plus (0,2%, soit 31 jeunes en 2020-2021, le plus souvent encore en lien avec le système de formation²). Considérant l'âge, les jeunes de moins de 18 ans au moment de l'interruption de leur formation représentent une infime part de l'ensemble des décrocheurs, alors qu'ils en représentaient 41% avant la mise en place de FO18. En ce sens, l'obligation de formation est réalisée, et ce, quasiment dès l'année 2018-2019. Dans le même temps, le décrochage de jeunes majeurs s'est accru, mais dans une moindre mesure. Ainsi, le taux de décrochage a globalement diminué mais il s'est en partie reporté après 18 ans. Un « effet de seuil » apparaît nettement avec une certaine translation du décrochage des mineurs vers des décrochages de majeurs.

Taux de décrochage à l'ESII selon l'âge



Source : SRED

² Hormis ceux de l'OFS, tous les chiffres indiqués dans ce rapport sont issus du service de la recherche en éducation (SRED). Ils sont disponibles pour consultation sur le site suivant : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education>.

Enfin, s'il a diminué en nombre et s'avère quasiment jugulé pour les mineurs, le décrochage présente, avant ou après FO18, une structure comparable. Les jeunes décrochent surtout au début du secondaire II, après une formation pré-qualifiante ou une première année qualifiante (dans 60% des cas environ). La sortie des programmes de pré-qualification reste un moment particulièrement exposé aux risques de décrochage (taux de décrochage de 25% en 2021). Les structures d'accueil, les formations duales et l'école de culture générale (ECG) sont ensuite les filières de formation qui comptent les plus forts taux d'interruption prématurée de la formation. A l'inverse au Collège, le décrochage est marginal.

2. Les premiers effets de FO18 sur le taux de certification après la sortie du pré-qualifiant

Les premiers effets de la mise en œuvre de FO18 sur le taux de certification après la sortie du pré-qualifiant sont toutefois perceptibles et mettent en évidence une **augmentation du nombre de jeunes qui arrivent à obtenir un titre après avoir fréquenté une structure pré-qualifiante**. Avec 3 ans de recul seulement, la première cohorte ayant bénéficié des mesures FO18 (2018-2019) montre un taux de certification significativement plus élevé que les autres, soit 10% contre 5% pour la cohorte précédente (2017-2018).

Ensuite, le nombre et la proportion des jeunes issus du pré-qualifiant augmente. En effet, les jeunes passés par une structure pré-qualifiante représentaient 6,5% des personnes ayant obtenu une première certification secondaire au plus tard à 25 ans en 2019 alors que cette proportion est passée à 7,4% en 2020. S'il n'est pas exclu que ces résultats puissent être en partie imputés aux conditions particulières et aux mesures prises lors de la crise sanitaire en 2019-2020, force est de constater qu'en 2021, cette proportion s'est maintenue à un niveau plus élevé qu'en 2019, ce qui donne un signal clairement positif en faveur des mesures déployées.

Proportion de jeunes passés par le pré-qualifiant parmi les personnes obtenant une première certification (2019-2021)

	2019	2020	2021	Ecart 2021-2019
Nombre total de certifiés	5'081	5'446	5'043	- 38
Dont jeunes passés par le pré-qualifiant	330	403	377	+ 47
En % du total des certifiés	6.5%	7.4%	7.5%	+ 1%

Source : SRED

Ainsi et s'il est encore trop tôt pour visualiser l'entièreté de l'effet de la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, ces éléments dressent un constat plutôt encourageant.

III. Mesures mises en place

Des mesures ont été mises en place, tant pour les élèves en grande difficulté scolaire à l'issue du cycle d'orientation (CO) que pour les jeunes de l'enseignement secondaire II en décrochage scolaire, afin qu'ils construisent un projet de formation.

Ce déploiement a principalement porté sur le développement de formations pré-qualifiantes dans les centres de formation professionnelle (CFP), sur un meilleur suivi des élèves au sein de leur établissement scolaire, sur la création de mesures d'accompagnement spécifiques destinées à des jeunes qui, auparavant, auraient disparu des radars de l'enseignement secondaire II (ESII) et, enfin, sur un renforcement de CAP Formations.

1. Une nouvelle offre de formations pré-qualifiantes (20 actuellement)

Considérant qu'une partie significative des jeunes sortant du CO n'avaient pas accès à une formation qualifiante, près de 20 filières pré-qualifiantes ont été mises en place. La plupart d'entre elles visent à favoriser une entrée en apprentissage plein temps ou dual. Le centre de formation professionnelle Arts (CFP Arts), le CFP Santé (CFPSa) et le CFP Nature et Environnement (CFPNE) préparent les élèves à intégrer une première année CFC dans le domaine choisi. Les classes préparatoires professionnelles cuisine et coiffure (CFP Services et Hôtellerie/Restauration) ainsi que celles consacrées à la mécanique automobile ou à l'électricité (CFP Technique et centre de

formation pré-professionnelle (CFPP)) visent, quant à elles, une entrée en formation duale par une approche professionnelle du métier. D'autres mesures, telles que les classes de transition COOP ou les classes pré-professionnelles duales, s'inscrivent dans une logique de partenariat avec les entreprises. Dans tous les cas, il s'agit de donner aux élèves une première expérience de type professionnel et les bases du métier choisi, afin de leur faciliter une entrée en apprentissage.

Parmi ces 20 formations pré-qualifiantes figurent aussi la préparatoire à l'école de commerce et, surtout, le CFPP et la préparatoire de l'ECG, qui restent deux dispositifs majeurs, notamment en regard de leurs effectifs, pour les élèves qui ne sont pas promus dans une filière certifiante au sortir du CO.

2. Le service des parcours individualisés (PI)

Créé en 2021, le service des parcours individualisés (PI) est destiné aux élèves de l'ESII de 15 à 18 ans, résidant à Genève, qui décrochent et n'ont dans l'immédiat pas d'accès à une formation qualifiante ou pré-qualifiante. Le service PI vise à renforcer la cohérence de la prise en charge et à réduire les risques de rupture. Il évalue chaque situation et propose une solution individualisée via les « parcours » ou via un recours à des dispositifs externes pour des mesures plus éducatives.

Le service PI réunit sous une même direction l'ensemble des mesures de soutien proposées par la direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII) :

– Le pôle orientation PI (POPI)

Au service des établissements du secondaire II, le POPI propose conseils et expertises dans les situations de risque de rupture et reçoit en entretien les jeunes qui nécessitent un soutien par le biais de l'un des « parcours » pour pouvoir poursuivre une formation ou se réorienter vers le domaine professionnel.

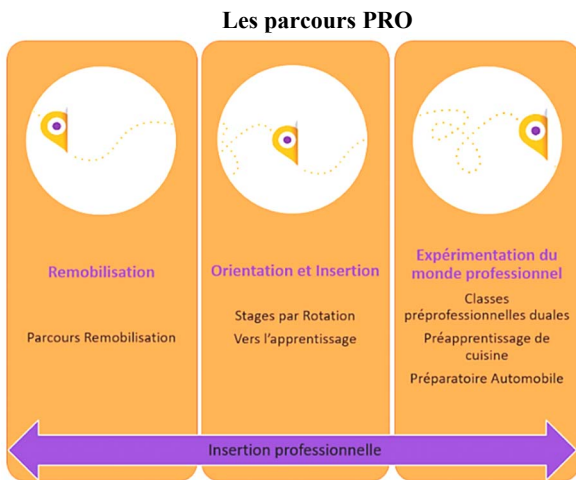
- L'établissement Lullin** agit dans la prévention du décrochage en proposant un soutien personnalisé de 13 semaines (renouvelable une fois) à des élèves de filières plein temps en difficulté passagère dans leur cursus. Par le biais de son équipe pluriprofessionnelle, il offre un appui pédagogique et personnalisé qui doit permettre à l'élève de remplir des objectifs scolaires définis (passage d'une année à l'autre, obtention d'une certification). Suite à son rattachement à PI, l'entièreté du processus d'admission à Lullin a été revu et le délai entre le signalement de la situation et la prise en charge du jeune est passée de plusieurs mois à moins de 3 semaines. De même, les établissements sont désormais invités

à participer au processus d'admission par le biais de réunions tripartites avec les collaboratrices et collaborateurs du POPI et de l'établissement Lullin. Cette réorganisation a eu pour effet positif d'impliquer les établissements dans le processus et a contribué à une meilleure compréhension de la mesure.

- Les « modules FO18 » ainsi que les stages par rotation jusque-là rattachés au CFPP ont été réunis sous la dénomination de « **parcours PRO** ».

Une communication positive autour de ce changement de nom a été mise en place, notamment par le biais de la création d'un site Internet dédié³. Outre son rôle informatif, ce site a pour objectif de mettre en avant le caractère personnalisé de la prise en charge, ainsi que la diversité des aides concrètes en termes d'insertion professionnelle. La réunion de ces 3 entités jusque-là distinctes rend possible une action concertée pour la prévention du décrochage scolaire, en fluidifiant et unifiant les procédures ainsi qu'en favorisant la perméabilité au sein des offres. Elle permet également de réduire considérablement les temps de réponse aux différentes sollicitations des établissements.

Créés dans le cadre de FO18, les « parcours PRO » visent à accompagner les élèves qui n'ont plus la possibilité de continuer dans un cursus scolaire vers une entrée en apprentissage.



Source : service PI

³ <https://edu.ge.ch/secondaire2/service-des-parcours-individualises/accueil>.

Ces parcours individualisés ont évolué depuis leur création dans le souci de s'ajuster aux mieux aux besoins et aux problématiques des jeunes au moment de leur prise en charge et selon l'avancement de leur projet professionnel. Ils se déclinent comme suit :

a. Le parcours Remobilisation

Ce dispositif prend en charge des élèves fragilisés qui ont besoin de se réappropriier le cadre scolaire. L'objectif de ce module est de permettre aux élèves d'identifier leurs compétences, de se fixer des objectifs et d'initier une démarche de formation professionnelle. Trois axes sont travaillés en priorité : l'orientation professionnelle, les compétences scolaires et le développement de la confiance en soi. Les élèves bénéficient d'un accompagnement de 20 périodes par semaine.

Le parcours Remobilisation est une des réponses possibles aux problématiques d'anxiété, d'angoisse et de phobie scolaire et/ou sociale qui se sont multipliées suite à la période COVID chez les jeunes déjà fragiles et qui contribuent fortement au décrochage scolaire.

b. Le parcours Orientation et Insertion

Ce parcours, réunissant les *stages par rotation* et le *parcours vers l'apprentissage*, a pour but d'accompagner les élèves dans la construction de leur projet professionnel. Il offre des aides concrètes pour une entrée en apprentissage.

L'indication vers l'une ou l'autre des mesures est déterminée par l'avancement du projet professionnel de l'élève. Cependant, l'expérience des années précédentes tend à démontrer que la distinction entre élèves à *orienter* et élèves *orientés* n'est souvent pas pertinente et que nombreux sont les jeunes qui annoncent un projet professionnel déterminé au début de l'année puis changent d'orientation en cours de route.

Un projet de fusion des deux mesures est ainsi envisagé à moyen terme. La réunion des *stages par rotation* et du *parcours vers l'apprentissage* aurait l'avantage de proposer une structure agile, capable de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de l'élève (orientation et insertion) tout en rééquilibrant les ressources actuellement allouées à chacune de ces deux mesures.

– *Les stages par rotation*

Ceux-ci s'adressent à des élèves qui n'ont pas de projet professionnel défini et qui désirent expérimenter différents domaines par le biais de stages de 4 à 6 semaines (« rotations ») dans les CFP. Une place importante est laissée à la découverte pratique de plusieurs CFP, avec l'objectif de permettre l'identification de préférences au premier semestre, puis leur confirmation durant le second semestre. En parallèle, les élèves bénéficient de remédiation scolaire (6 périodes) ainsi que d'un accompagnement par des professionnelles et professionnels de l'orientation dans la construction de leur projet d'apprentissage.

La durée et le nombre des rotations prévues dans le cadre de cette offre ont fortement évolué au fil des années. Si, lors de sa mise en place (2018-2019), le passage dans l'ensemble des 7 CFP était requis pour l'ensemble des jeunes durant l'année, les dernières adaptations privilégient la détermination de la ou du jeune dans ses choix. L'objectif est de répondre à la problématique de l'absentéisme en donnant du sens au stage effectué et d'inscrire celui-ci dans une démarche professionnalisante.

A noter que les stages dans les CFP sont également ouverts, à partir de mars, à l'ensemble des élèves de l'ESII. Tout en restant inscrits dans leur établissement d'origine, les jeunes ont ainsi l'opportunité de tester des domaines professionnels durant 4 semaines et de construire un projet alternatif à la filière généraliste.

– *Le parcours vers l'apprentissage*

Ce parcours s'adresse à des jeunes ayant un projet professionnel défini, désirant bénéficier d'une aide concrète pour entrer en apprentissage à la rentrée suivante. Il est construit autour de 2 axes : remédiation scolaire (8 périodes) et coaching individuel par des professionnelles et professionnels de l'insertion. Cette offre peut être complétée, en fonction de l'avancement du projet de l'élève et de ses besoins, par des stages en CFP et/ou en entreprises afin de confirmer ou d'infirmier son projet et accroître son expérience professionnelle.

c. Le parcours Expérimentation professionnelle

Ce parcours est destiné à des jeunes ayant un projet professionnel dans un domaine défini et qui désirent découvrir la réalité du métier par un stage de longue durée en entreprise ou en atelier.

– *Préapprentissage de cuisine*

Les élèves ayant un projet professionnel en cuisine peuvent s'essayer au monde professionnel par le biais d'un stage de 10 mois mis en place en collaboration avec l'Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (ORIF) et la cafétéria du CFPNE. Cette formation est complétée par une remédiation scolaire et un accompagnement individualisé.

– *Classes préprofessionnelles duales PI*

Ces classes concernent des jeunes ayant confirmé leur choix professionnel et ayant fait les démarches pour trouver un stage de 10 mois en entreprise. Les jeunes sont ainsi 2 jours en classe pour bénéficier d'une remédiation scolaire et 3 jours en entreprise pour acquérir une expérience professionnelle concrète. Ces classes sont actuellement gérées par le CFPP.

– *Classe préparatoire Auto-Moto PI*

Cette classe, destinée aux jeunes ayant un projet dans les métiers de la mobilité (mécanique automobile, mécanique moto, carrosserie, mécanique vélo), comprend à la fois une partie scolaire qui met l'accent sur les savoirs et les capacités exigés pour entrer en formation professionnelle et une partie pratique en atelier qui donne aux élèves les habitudes de travail, les gestes et la précision dans l'usage des outils et des machines qui seront employés dans leur future vie professionnelle. Cette classe est actuellement gérée par le CFPP.

3. Renforcer les liens avec les entreprises

Une collaboration a été mise en place entre le service PI et la Fédération des entreprises romandes (FER Genève) dans le but de développer des stages d'immersion préprofessionnelle en entreprise. Ceux-ci, d'une durée d'un mois, ont permis aux élèves issus de l'ensemble des offres de se confronter aux impératifs et aux exigences du monde professionnel. En 2021-2022, ce sont près de 60 stages de ce type qui ont été organisés dans des domaines répondant aux orientations des élèves (vente, restauration, mobilité, etc.) et une vingtaine de contrats d'apprentissage signés dans la foulée. Un processus de sélection et de coaching des jeunes a été élaboré afin de les préparer au mieux aux stages. L'expérience a été positivement reçue par les entreprises, qui ont apprécié la qualité des candidatures et la disponibilité des formatrices et formateurs dans un contexte où le recrutement d'apprenties et apprentis motivés peut se révéler complexe. Le démarchage de nouvelles entreprises partenaires constitue l'une des priorités du service PI.

4. *Proposer des prises en charges adaptées aux plus vulnérables – Etablissement d'un cadre de collaboration avec des dispositifs externes*

Pour certaines situations complexes, le cadre scolaire se révèle inadapté. Un certain nombre d'élèves se trouvent en incapacité de s'y intégrer ou nécessitent un soutien plus important pour pouvoir envisager la poursuite de leur formation. Afin de répondre à ces enjeux, une collaboration étroite, dans le cadre de la commission d'encouragement à la qualification et à l'intégration professionnelle (EQIP), a été mise en place avec des dispositifs externes⁴ proposant des prises en charge éducatives, thérapeutiques ou axées sur l'insertion.

Ces dispositifs, qui étaient jusque-là gérés par le service de protection des mineurs (SPMi) dans le cadre de la protection de l'enfance, sont à présent considérés comme complémentaires aux offres du secondaire II pour répondre à l'obligation de formation. Un effort important a été mis en place pour garantir la cohérence du suivi des jeunes, ainsi que la fluidité de la collaboration entre les différents intervenantes et intervenants. Il a notamment permis de définir un cadre de collaboration et a abouti à une annualisation des conventions, contribuant ainsi au maintien de la qualité de la prestation.

5. *CAP Formations*

Créé fin 2013, CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel unique en Suisse, dont la mission est d'aider les jeunes de 15 à 25 ans en décrochage à retourner en formation afin d'obtenir une certification. Avec la mise en œuvre de FO18, il a obtenu le statut de formation pré-qualifiante pour les mineurs qui décrochent du secondaire II.

Chaque année, CAP Formations accompagne environ 2 000 jeunes de 15 à 25 ans jusqu'à l'entrée dans une formation qualifiante :

- 4 jeunes sur 5 bénéficient d'une remédiation scolaire intensive et personnalisée durant leur suivi;
- 500 stages sont organisés par année;

En outre, un service d'aide au recrutement a été développé pour les entreprises.

⁴ Dispositifs partenaires en 2023 : ABX, A2mains, Atelier de la FOJ, Chevrens, Inserres, La Barje, Pacifique, Païdos, PAC(O), PP2, Propulse, Scène Active.

CAP Formations prend en charge les jeunes n'ayant pas, en fin d'année, accédé à une formation qualifiante après un passage à PI et les mineurs ayant interrompu leur formation professionnelle (certificat fédéral de capacité (CFC) ou attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)). En outre, les mineurs vivant en France (suisses ou enfants de contribuables), qui ne sont donc pas soumis à FO18, peuvent également s'inscrire à CAP Formations. Enfin, CAP Formations reste la porte d'entrée pour les majeurs ayant décroché, ces derniers représentant 84% des jeunes suivis en 2020-2021.

A noter que CAP Formations est en charge de 12% des jeunes qui n'ont pas réussi à entrer ou à se maintenir dans une filière certifiante après le CO et qui fréquentent un dispositif de pré-qualification (soit 171 jeunes en 2020-2021). A leur majorité, les jeunes qui sont entrés à CAP Formations avant 18 ans peuvent continuer à bénéficier de cette mesure jusqu'à 25 ans. Dans les faits, elles et ils sont 52% à le faire.

En développant ses activités pour les mineurs dans le cadre de l'obligation de formation, CAP Formations a, en parallèle, également augmenté sa visibilité pour les jeunes qui ont atteint leur majorité.

a. Evolution de CAP Formations

Depuis la création du service PI, une étroite collaboration s'est mise en place entre ce dernier et CAP Formations, afin de garantir le suivi des jeunes jusqu'à leur majorité. Cette collaboration concerne en particulier :

- le suivi des jeunes inscrits dans les dispositifs externes;
- les mineurs sortant des parcours individualisés.

Ce lien fort entre ces 2 dispositifs a permis une simplification des procédures, de la gestion et de la collaboration entre les interlocutrices et interlocuteurs, ainsi qu'une meilleure vue d'ensemble des places disponibles dans les dispositifs externes.

La prise en charge a été améliorée sur plusieurs points, tout d'abord la volonté d'associer le plus possible les parents aux réflexions sur les mesures mises en œuvre pour leur enfant et ensuite la réactivité dans la prise de contact avec la ou le jeune, qui s'effectue dans la semaine de son inscription, avec une pré-anamnèse effectuée par téléphone.

Durant l'année 2017-2018, une cellule d'accueil, composée de 2 conseillers en formation, a été créée au sein de CAP Formations. Cette cellule a pour mission d'analyser les demandes d'inscription et d'attribuer ensuite une conseillère ou un conseiller en formation à chaque majeur. Elle

est également spécialisée dans le traitement du suivi des mineurs afin d'assurer la continuité et la coordination de la prise en charge de ces derniers.

En outre, la récente intégration de CAP Formations au sein du service d'orientation scolaire et professionnelle de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) a permis à la responsable de CAP Formations de prendre également la responsabilité de Tremplin-Jeunes. Cette structure, composée de psychologues conseillères et conseillers en orientation, aide les jeunes inscrits à CAP Formations à construire un projet de formation ensuite transmis à CAP Formations pour la partie « case management » et insertion. La réunion de ces 2 structures permet ainsi d'avoir une vision d'ensemble et d'assurer la cohérence entre les différentes étapes du suivi des jeunes.

Enfin et pour aller au bout de la démarche d'accompagnement, les jeunes de CAP Formations qui signent un contrat d'apprentissage mais que l'on sait encore fragiles sont, dès leur entrée en formation, systématiquement dirigés vers Pro-Apprenti·e·s, une équipe de 5 psychologues conseillères et conseillers en orientation dont la mission est d'accompagner les apprenties et apprentis en difficulté durant leur formation jusqu'à la réussite de leur diplôme.

b. Des résultats encourageants

Les résultats produits par ces différentes mesures sont encourageants. La plupart des jeunes enregistrés à CAP Formations en 2020-2021 avaient interrompu leur formation depuis peu. En moyenne, cette interruption est de 10 mois en 2020-2021, mais dans la moitié des cas elle est inférieure à 1 mois et demi (durée médiane). A noter que la durée de l'interruption est en baisse depuis l'entrée en vigueur de FO18, puisqu'elle était en 2015-2016 respectivement de 13 mois (durée moyenne) et 4 mois (durée médiane).

En outre, plus de la moitié des jeunes qui ont été suivis par CAP Formations, alors qu'elles et ils étaient mineurs, poursuivent cette mesure une fois leur majorité atteinte, et cette proportion tend à se renforcer⁵. L'introduction de FO18 n'a donc pas conduit à une moindre couverture des mesures de soutien destinées aux majeurs qui décrochent.

Le taux de retour en formation après un passage par CAP Formations s'élève à 64% pour les jeunes ayant quitté le dispositif entre le 1^{er} août 2020 et le 31 juillet 2021, en diminution par rapport aux années précédentes (68% en 2019-2020 et 73% en 2018-2019). Cette baisse peut être directement

⁵ SRED 2022b, indicateur 2.

corrélée à l'évolution conjoncturelle du marché des places d'apprentissage, marqué par la crise économique et sanitaire.

Quant au taux de maintien en formation, il s'élève à 80% pour la cohorte de 2019-2020. Dans l'ensemble, ce taux est relativement stable dans le temps (81% pour la cohorte 2017-2018 et 80% pour celle de 2018-2019). Ce taux n'a, semble-t-il, pas été affecté par la conjoncture économique, puisque sur les cohortes analysées depuis 2014-2015, on constate qu'environ 8 jeunes sur 10 restent en formation (sur 2 années consécutives).

Ainsi, en aidant les jeunes en rupture de formation à résoudre les – parfois – multiples problématiques qui les freinent dans leur parcours scolaire et leur vie en général, le suivi de CAP Formations leur permet non seulement de retourner en formation mais de s'y maintenir et d'obtenir leur diplôme.

IV. Une palette de mesures en amont et en aval qui font la différence

Il convient aussi de relever diverses actions mises en œuvre depuis plusieurs années au sein de l'école genevoise pour pallier les difficultés scolaires des enfants dès leur apparition. Le dispositif REP (réseau d'enseignement prioritaire), appliqué aux établissements scolaires regroupant une forte proportion d'élèves socialement moins favorisés, consolide l'équipe enseignante et étoffe le soutien socio-éducatif au sein de l'établissement et au service des familles. Une équipe socio-éducatif renforcée permet une meilleure articulation de l'aide dispensée aux élèves vulnérables et à leur famille.

Dès 2015, l'introduction d'équipes pluridisciplinaires dans les écoles primaires concourt aussi à renforcer l'encadrement des élèves vulnérables. Ces équipes sont des ressources allouées aux équipes enseignantes pour apporter un regard et un soutien complémentaire aux élèves qui en ont besoin. Son implantation constitue un jalon de plus dans la dynamique de détection précoce des élèves en difficulté à l'école pour agir au plus tôt dès l'apparition de ces difficultés. L'aspect pluriprofessionnel de ce programme relève d'une organisation parfois délicate à mettre en œuvre, mais permet dans les faits des progrès dans le soutien individualisé des plus fragiles⁶. Plus récemment, le projet d'innovation pédagogique EP21 à l'école primaire, en phase d'implémentation, modifie les conditions d'évaluation (semestre) afin de les articuler davantage aux apprentissages des élèves.

Au niveau du CO, la tentative de réforme de l'organisation du secondaire I relevait aussi de ce souci d'intervenir en amont. Ce projet (CO22) visait à

⁶ Jendoubi et al., SRED, 2017.

maintenir plus longtemps une mixité entre les élèves, afin d'éviter des effets négatifs d'une mise en section trop précoce tendant à écarter celles et ceux les plus en difficultés par rapport à certains objectifs de l'enseignement. Il s'agissait de garder tous les jeunes dans une dynamique de transition directe vers des formations de niveau secondaire II certifiantes et d'apporter les soutiens nécessaires de manière plus souple, sans préteriter trop tôt les possibilités d'orientation⁷. Cette réforme a été refusée en votation populaire au printemps 2022. Les travaux se poursuivent, en partie pour soutenir les élèves en grande difficulté au secondaire I et les accompagner dans la transition vers le secondaire II afin qu'ils construisent un projet de formation.

V. Conclusion

Si 4 ans après l'introduction de FO18, il est encore trop tôt pour évaluer pleinement l'impact de sa mise en œuvre sur le taux de certification, l'évolution positive de ce dernier à l'issue du secondaire II constitue un signal encourageant, indiquant que l'ensemble des mesures prises portent leurs fruits et que les efforts doivent être poursuivis dans ce sens.

En quelques années et malgré un contexte particulier peu favorable, l'école genevoise a réussi à augmenter significativement le taux de première certification obtenu à l'issue du secondaire II entre 2015 et 2020. Ces bons résultats confirment ceux obtenus par les élèves genevois dans l'étude de 2019 sur les compétences fondamentales en lecture à la fin de l'école primaire en Suisse (2^e place ex-aequo).

Cette évolution positive n'est pas due au hasard : elle est le fruit d'une politique volontariste agissant tout au long du système scolaire pour favoriser la réussite de toutes et tous les élèves et lutter contre le décrochage scolaire : « Un jeune, un diplôme, un avenir ».

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA

⁷ Pour une analyse du fonctionnement de l'actuelle structure du cycle d'orientation cf. Evrard, Petrucci et Rastoldo, 2019.